COMPTE RENDU DU CONSEIL

Du mardi 2 juin 2020

Mairie de Cadalen

Présents : BRAYLE Sébastien, CORBIERE-FAUVEL Monique, DAVALAN Christian, NOEL Géraldine, BARDET Guy, AMALBERT Peggy, MAGRE Jérôme, VERGE Céline, RAYNAUD Christophe,, GRANET Martine, COUDERC Philippe, CARAMELLI Sandrine, ASSEMAT Gérard, STEVENSSON Denise, DOYEN Jean-Michel, MERCADIER Amandine, RUTKOWSKI Pierre, SANLEFRANQUE Pascal et VIDAL Stéphanie

Absent(e) Excusé(e) : Néant

Secrétaire de Séance : NOEL Géraldine

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

Madame NOEL Géraldine se propose secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour. : La signature d'une convention avec l'Agglomération Gaillac Graulhet pour l'emprunt de deux vélos électriques.

Le conseil municipal approuve l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. **« DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET ». (Délibération N°24/2020)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à «*l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires*» prévoit des «*modalités d'élection des conseillers communautaires par fléchage sur les listes des candidats aux élections municipales, en instaurant le principe «d'un bulletin, deux listes*» » et dit que «*dans les communes de moins de 1 000 habitants les conseillers communautaires sont « les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau*» ».

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il ne souhaite pas siéger à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, qu'il a adressé une lettre de renoncement au Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et qu'il convient donc que le conseil municipal désigne deux délégués intercommunautaire.

M. le Maire propose, afin de respecter l'ordre du tableau municipal,

- Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, délégué titulaire
- Mr Christian DAVALAN, délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

2. « DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE »-(Délibération N°25/2020)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un soucis de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE par 19 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal à 100 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

DIT que Monsieur le Maire rendra compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délégation donnée par la présente délibération, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

3. « CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES » (Délibération N° 26/2020)

M. le Maire informe le conseil municipal que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Toutefois, M. le Maire souhaite faire plus que ce que la Loi impose et permettre à chaque membre du conseil de participer aux commissions de son choix ,

Il rappelle que le conseil municipal est avant tout un groupe de conseillers au service de la Commune et de ses habitants, et non une majorité et une opposition.

Vu, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de constituer les commissions suivantes :

Commission « Urbanisme »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Madame Monique CORBIERE-FAUVEL, 1ère Adjointe

Membres : Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Christophe RAYNAUD, Jérôme MAGRE, Céline VERGÉ, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL.

Commission « Communication »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire,

Responsable : Madame Monique CORBIERE-FAUVEL, 1ère Adjointe

Membres : Martine GRANET, Christian DAVALAN, Amandine MERCADIER, Christophe RAYNAUD, G BARDET, Denise STEVENSON, Pierre RUTKOWSKI, Peggy AMALBERT, Pascal SANLEFRANQUE, VIDAL

Commission « Bâtiments communaux et travaux»

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Christian DAVALAN, 2ème Adjoint

Membres : Guy BARDET, Jérôme MAGRE, Philippe COUDERC, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie

Commission « Voirie »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Christian DAVALAN, 2ème Adjoint

Membres : Guy BARDET, Jérôme MAGRE, Philippe COUDERC, Jean-Michel DOYEN, Sandrine CAR/ Gérard ASSEMAT, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Commission « Affaires scolaires/péri - scolaires et Enfance/jeunesse»

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Madame Géraldine NOEL 3ème Adjointe

Membres : Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKC Céline VERGÉ

Commission « Vie quotidienne »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET 4ème adjoint

Membres : Christian DAVALAN, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Denise STEVENSON, Je DOYEN

Commission « Adressage »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET 4ème adjoint

Membres : Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Jérôme MAGRE, Martine GRANET, Pierre RUTKOWSKI, Gérard ASSEMAT, F SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Commission « Participation citoyenne »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET 4ème adjoint

Membres : Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Peggy AMALBERT, Martine GRANET Amandine MERCADIER, Denise STEVENSON

Commission « Cimetières »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET 4ème adjoint

Membres : Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Jérôme MAGRE

Commission « Relation Conseil Paroissial »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET, 4ème Adjoint

Membres : Pierre RUTKOWSKI

Commission « Relation Maison de Retraite »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Monsieur Guy BARDET 4ème adjoint

Membre : Céline VERGÉ, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Commission « Finances »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Madame Peggy AMALBERT 5ème adjointe

Membres : Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, NOEL Géraldine, Guy BARDET, Chris RAYNAUD, Martine GRANET, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jean-Michel DOYEN, Gér ASSEMAT, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Commission « Achats »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire

Responsable : Madame Peggy AMALBERT 5ème adjointe

Membres : Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Guy BARDET, Christophe RAYNAUD, CARAMELLI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

Commission « Sport – Culture – Animation, relation avec les Associations »

Président : Monsieur Sébastien BRAYLÉ, Maire –

Responsable : Madame Peggy AMALBERT 5ème adjointe

Membres : Christian DAVALAN, Christophe RAYNAUD, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, F RUTKOWSKI, Céline VERGÉ, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL

4. N° 27/2020 – « Constitution Commission Appel d'Offres »

M. Le Maire informe le conseil municipal qu"il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette commission est composée du Maire et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE

Membres titulaires :

- Monique CORBIERE-FAUVEL,
- Christophe RAYNAUD,
- Pascal SANLEFRANQUE

Membres suppléants :

- Jérôme MAGRE,
- Jean-Michel DOYEN,
- Stéphanie VIDAL

5. « DESIGNATION DE L'ELU REFERENT AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL TRIFYL » (Délibération : N° 28/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 élu référent de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental Trifyl .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Christophe RAYNAUD, élu référent auprès du Syndicat Mixte Départemental Trifyl.

6. « DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS » (Délibération N° 29/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Délégués titulaires : Sandrine CARAMELLI, Christian DAVALAN

Délégués suppléants : Jean-Michel DOYEN, Stephanie VIDAL

M. SANLEFRANQUE estime que les résultats d'analyse de l'eau, bien que conformes aux normes en vigueur, ne sont pas suffisamment complets. Les taux de fluor ne sont indiqués par exemple. Il propose d'inviter le Président du Syndicat des eaux afin d'échanger sur ces différentes questions.

7. «DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN » (Délibération N° 30/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 2 délégués de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Guy BARDET et Gérard ASSEMAT délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

8. « DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT A VOCATIONS MULTIPLES DU CANTON DE CADALEN SIVOM DE CADALEN» (Délibération N° 31/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commue auprès du Syndicat à Vocations Multiples du Canton de Cadalen SIVOM DE CADALEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Délégués titulaires : Christian DAVALAN, Jérôme MAGRE

Délégués suppléants : Sandrine CARAMELLI, Christophe RAYNAUD

9. « DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE » (Délibération N° 32/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense qui a vocation à informer et sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense et développer les lient « Armée-Nation » et est à ce titre l'interlocuteur privilégiés des autorités militaires du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Guy BARDET « correspondant défense ».

10. « DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INTEMPERIE » (Délibération N° 33/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il Il convient de désigner un conseiller municipal qui sera l'interlocuteur d'ERDF dans le cadre de sa mission « correspondant intempéries : tempête »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Philippe COUDERC « correspondant intempéries ».

11. « DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE » (Délibération N° 34/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller municipal dans le cadre d'une politique locale de sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Jean-Michel DOYEN « correspondant sécurité routière ».

12. « DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AMBROISIE » (Délibération N° 35/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller en charge de la surveillance et de la lutte contre l'ambroisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Gérard ASSEMAT « correspondant ambroisie ».

13. « DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE » (Délibération N° 36/2020)

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller municipal « élu » de la commune après Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Peggy AMALBERT « délégué élu » après du CNAS.

14. « FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS » (Délibération N° 37/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié est désignée par le Maire et l'autre moitié désignée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration

ELIT en son sein, comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale la liste de candidats suivants :

- Amandine MERCADIER
- Peggy AMALBERT
- Denise STEVENSON
- Monique CORBIERE-FAUVEL

SIEGERONT au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Amandine MERCADIER
- Peggy AMALBERT
- Denise STEVENSON
- Monique CORBIERE-FAUVEL

15. « VOTE DU TAUX DES TAXES 2020 » (Délibération: N° 38/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de voter le taux des taxes pour l'année 2020 et rappelle que la loi de Finances de 2018 à instaurer une baisse de la taxe d'habitation dont la

suppression a été votée dans la loi de Finances 2020.

Monsieur le Maire explique donc qu'il n'y a pas lieu de fixer le taux de taxe d'habitation pour 2020 et précise que l'administration fiscale a repris le montant de 2019 dans le produit attendu 2020.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

VOTE le taux des taxes pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	18.21 %
Taxe foncière (non bâti)	54.00 %

16. « SIGNATURE CONVENTION PRET BICYCLETTES A ASSISTANCE ELECTRIQUE » (Délibération N° 39/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une mise à disposition gratuite de vélos à assistance électrique devait débuter le 1er avril 2020 et se terminer le 30 juin 2020.

En raison de la crise sanitaire ce prêt n'a pas pu se faire et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose de signer une nouvelle convention de prêt qui débuterait le 1er juin 2020 et se terminerait le 31/08/2020.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de mise à disposition aux nouveaux élus et précise qu'un agent du service administratif de la commune sera chargé du suivi des prêts de vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

17. Questions diverses

- Adressage : La commission se réunira samedi 6 juin à 9h afin d'avancer sur ce dossier qui doit être finaliser début septembre 2020.

- Travaux RD 964 : Le Conseil Départemental a passé le marché de travaux pour la poursuite des travaux de sécurisation. Toutefois, les dates de début du chantier ne sont pas encore arrêtées.

- Voirie : Les nids de poules repérés par la commission voirie vont être rebouchés cette semaine si le temps le permet. Les travaux plus importants débuteront ultérieurement

- Maison de retraite : M.Bardet informe que la maison de retraite sollicite une demande de prêt ponctuel de 4 tables. Cette demande est acceptée.

- **Journée Patrimoine** : M. Sanlefranque demande la possibilité d'installer à demeure les panneaux réalisés à l'occasion de la dernière journée du Patrimoine. Une solution va être envisagée pour leur installation.

- Ecole : M Noël fait un point sur la réouverture de l'école. Les cours ont repris en respectant

un protocole sanitaire stricte qui permet l'accueil d'un nombre restreint d'enfant par jour (environ 35).L'équipe enseignante, l'équipe du CLAE, les personnels de Cantine et d'entretien se montrent très disponibles pour accueillir au mieux les enfants.

- Journée citoyenne : Cette journée est rattachée à la commission citoyenne qui sera chargée de son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire
Sébastien BRAYLÉ

Le Secrétaire
Géraldine NOEL